

**Question orale de Mme Rosalind Lester, conseillère communale, concernant  
« Le bâtiment de l'Athénée royal situé au bas de la place Morichar délabré et  
couvert de tags »**

**Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, concernant  
« Le Parvis – bâtiments tagués »**

**Mme Rosalind Lester, conseillère communale, Groupe Ecolo-Groen :** Le bâtiment de l'Athénée royal, situé en bas de la place Morichar, est délabré et couvert de tags. Selon un article paru dans *Sudinfo* (août 2022), il est dans cet état depuis des années et semble à l'abandon. Je sais que son entretien relève de la responsabilité et de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), mais cette situation m'amène à poser des questions plus générales sur les tags dans la commune.

Combien d'agents compte la cellule anti-tags ?

Combien de temps en moyenne un propriétaire ou un commerçant doit-il attendre avant l'intervention de la cellule ?

Comment procédez-vous ? Y a-t-il des critères de priorité par type d'immeubles, par zone ou quartier ?

Recensez-vous le nombre de fois où vous intervenez pour un même bâtiment ?

Certaines personnes sanctionnées reçoivent-elles des peines alternatives ? Sont-elles invitées par exemple à aider la cellule anti-tags ?

Les murs tagués ne sont pas toujours repeints dans la couleur d'origine et les résultats sont parfois surprenants. Dans certains cas, un permis aurait même été nécessaire.

Comment décidez-vous s'il faut repeindre ou nettoyer ? Qui choisit la couleur ? Les propriétaires sont-ils consultés ?

Quelles difficultés rencontre la police pour identifier les tagueurs ? Doivent-ils être pris en flagrant délit pour être sanctionnés ?

La police a-t-elle un répertoire actualisé des tagueurs ?

**Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, Groupe MR :** Ma question recoupe la précédente mais concerne un autre endroit, preuve qu'il s'agit d'un véritable fléau dans la commune.

Le Cercle d'histoire avait été sollicité par la Régie foncière pour recouvrir les vitres de l'ex-agence ING du Parvis avec des vues anciennes du marché. Ces reproductions grandeur nature ont connu un beau succès. Depuis un certain temps, non seulement les photos mais aussi et surtout les bâtiments sont barbouillés de tags et de graffiti. Dommage que nous ne puissions présenter ici les photos car elles valent mieux qu'une longue description... Voilà qui ne va pas contribuer à redynamiser l'image du marché ...

Que compte faire la commune et dans quels délais ?

Comment s'organisent les services de la commune pour repérer les actes de vandalisme sur ses propres bâtiments ?

Combien de temps s'écoule en moyenne entre le moment où un bâtiment public est vandalisé et son nettoyage ?

**Mme Yasmina Nekhoul, échevine de la Propreté publique – LB :** Votre question me permet de faire le point sur cette nuisance qui contribue à la dégradation de la qualité de vie des habitants et des visiteurs de notre commune.

La cellule anti-tags comprend huit personnes. Trois agents sont affectés à l'aérogommage des façades ; deux, à la peinture et deux autres au nettoyage et au gel. Le travail s'effectue sous le contrôle d'un superviseur, qui vient renforcer les équipes, selon le planning.

En décembre dernier, la cellule a acquis deux nouvelles hydrogommeuses portatives, pour intervenir dans des lieux non carrossables (parcs, squares).

Les demandes sont adressées au service par les propriétaires, via le numéro vert, le site internet communal ou irisbox. Elles sont traitées en fonction des dates d'introduction. Toutefois, si des adresses proches de lieux d'intervention figurent dans le planning, nous en profitons pour y passer également. De plus, lorsque des tags sont repérés sur des maisons dont les propriétaires n'ont pas sollicité de nettoyage, un courrier est glissé dans leur boîte aux lettres les invitant à nous contacter. Enfin, la cellule intervient en urgence sur demande de la police pour effacer des tags à caractère raciste ou haineux. Les bâtiments communaux bénéficient bien entendu d'une priorité dans la mesure où ils sont fréquentés par tous les habitants.

Le délai d'attente est d'un mois. Mais il faut aussi prendre en compte les conditions climatiques. En effet, il n'est pas possible d'intervenir lorsqu'il gèle. Nous espérons que les nouvelles hydrogommeuses permettront de réduire ces délais.

Actuellement, 57 demandes sont inscrites au planning.

Quelque 273 chantiers ont été effectués en 2021 et 296, en 2022.

Nous ne repeignons que les façades déjà peintes. Les équipes travaillent avec des pigments pour se rapprocher au maximum de la couleur de départ. Si un propriétaire

souhaite une couleur spécifique, il est invité à nous la fournir ou à repeindre lui-même. Je rappelle qu'il s'agit d'un service que nous rendons aux citoyens. Beaucoup de communes ne le font pas.

La cellule recense effectivement le nombre de fois où elle intervient pour un même bâtiment. Si, un moment donné ce n'est plus possible à cause de la porosité de la pierre, par exemple, le propriétaire en est averti.

Taguer constitue une infraction mixte au règlement général de police. L'auteur ne peut être sanctionné que par la police sur la base d'un flagrant délit. En 2022, la police a dressé 60 PV.

Depuis 2020, trois personnes ont effectué des heures d'intérêt général avec l'équipe anti-tags. Aucune d'entre elles n'habitait Bruxelles. Elles venaient plutôt de Rhode-Saint-Genève ou de Waterloo.

Grâce à la tagothèque de la police fédérale, il est possible de lier un même auteur à plusieurs faits.

Pour ce qui concerne l'Athénée Victor Horta, la commune est intervenue à 38 reprises entre 2002 et 2017. En 2017, nous avons informé la Fédération Wallonie-Bruxelles que l'état de la façade ne nous permettait plus de le faire. Les services de la Communauté française ont donc repris le dossier pour une rénovation plus complète de l'établissement.

Enfin, la Régie foncière attend l'installation prochaine – en mars ou en avril – des distributeurs automatiques de billets pour nettoyer intégralement la façade des bâtiments de l'ING du Parvis. Cela devrait être fait avant l'été.

**Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, Groupe MR** : La commune a un devoir d'exemplarité, tout particulièrement pour la propreté de ses bâtiments.

Alors qu'elle vient de débloquer un budget pour analyser les causes du déclin du marché, il serait peut-être opportun d'agir déjà sur son environnement car la situation est vraiment désolante.

\*

\* \*

**Question orale de Mme Carine Graceffa, conseillère communale, concernant « Les personnes devant suivre le parcours d'intégration bruxellois à Saint-Gilles »**

**Mme Carine Graceffa, conseillère communale – LB** : Au début janvier, un collectif de six personnes s'était installé dans l'ancien bâtiment du service de Prévention de la commune, situé rue Vanderschrick, 71, inoccupé depuis 2019 en raison de problèmes de stabilité.

Compte tenu de la dangerosité et pour assurer la sécurité des occupants, la commune a pris un arrêté d'« inhabitabilité ». Lors de leur évacuation, les membres du collectif ont fait savoir qu'ils n'avaient pas de solution de relogement.

Quelles sont les pistes envisagées pour résoudre cette situation et, d'une manière plus générale, quelle est l'attitude de la commune en matière d'occupation précaire ?

**M. Jean Spinette, bourgmestre :** Le 4 janvier dernier, un fonctionnaire communal est tombé par hasard sur des personnes en train de s'installer au 71, rue Vanderschrik, dans un bâtiment destiné à être rénové. La Régie foncière vient d'ailleurs de recevoir la confirmation de l'octroi d'une subvention pour effectuer les travaux. En outre, urban.brussels nous a informés récemment que l'immeuble devra être rénové, et non démolit et reconstruit, ce qui pourtant aurait été moins onéreux étant donné la stabilité du bâtiment.

Cette propriété communale hébergeait jusqu'en 2019 le service de la Prévention. Puis, à la suite d'un rapport interne mais aussi sur la base des indicateurs de stabilité montrant que le bâtiment, entraîné par le tassement du sol du jardin, bougeait fortement, les autorités communales d'alors ont décidé, par précaution, de déplacer ce département. Depuis lors, il est malheureusement contraint d'errer dans divers lieux alternatifs. Nous espérons trouver une solution à la fin de cette année.

Compte tenu du danger, nous avons demandé à la police de prévenir les occupants et de les inviter à quitter les lieux. Lors de la visite policière, ceux-ci ont affirmé être en contact avec les autorités communales. Ce qui n'était pas encore le cas. Mais, le lendemain, nous avons reçu un courriel à 8 h du matin. Nous les avons rencontrés durant l'heure de midi pour leur expliquer les risques du bâtiment et que j'avais demandé aux services de rédiger un arrêté d'inhabitabilité.

Je tiens à signaler que les agents du département leur ont proposé, avec le service du garage – alors que nous étions un vendredi –, de les accompagner avec leurs affaires jusqu'à un autre lieu. Finalement, nous avons dû intervenir avec un serrurier parce que les occupants refusaient d'ouvrir la porte. Leurs meubles ont été mis dans des camionnettes de la commune pour être déplacés. Il n'y a eu aucune approche plus coercitive que celle-là. La décision a été prise exclusivement dans l'intérêt de protéger les personnes.

Lorsque nous les avons rencontrés, nous avons eu l'occasion de leur expliquer la philosophie de la commune, que traduit déjà un règlement-taxe. Contrairement à certaines rumeurs nous accusant d'être anti-squat et contre le droit au logement – alors que c'est un droit fondamental –, nous poursuivons systématiquement les immeubles inoccupés pour veiller à leur occupation. En effet, l'article 8, alinéa G de ce règlement, adopté en 2021 et reconduit en 2022, prévoit une exonération de la taxe sur les immeubles abandonnés dès lors que « l'immeuble ou la partie d'immeuble de la période de transition a fait l'objet d'une

convention d'occupation précaire d'une durée de six mois minimum pour accueillir » des activités sociales, culturelles et collectives liées au droit au logement, notamment. Nous sommes donc loin des faits !

Je vais céder la parole à Mme François qui souhaitait faire part de la position de la Régie foncière.

**Mme Catherine François, échevine de la Régie foncière – LB :** À la suite de cet événement, j'ai demandé aux services de la Régie de faire le tour de nos bâtiments vides, acquis récemment. Il est apparu qu'un des immeubles acheté en avril dernier, situé rue Guillaume Tell, 64-68, était également occupé. Il a été investi durant la période des fêtes de fin d'année.

Avec les équipes sociales et techniques de la Régie, avec les services sociaux du CPAS et moi-même, nous avons rencontré les occupants. Le dialogue n'a pas été facile car ils craignaient une expulsion. Les occupants sont tous jeunes, sans papiers et dans une situation de grande précarité sociale et sanitaire.

D'emblée, avec le soutien du CPAS, nous avons entamé les démarches pour qu'ils aient accès à une carte médicale. Parallèlement, nous avons pris des dispositions pour sécuriser le bâtiment. Comme les occupants avaient enlevé les scellés placés sur la chaudière fissurée, nous avons demandé de fermer l'approvisionnement de gaz de la rue et avons installé des détecteurs d'incendie et des extincteurs. Nous leur avons fourni des chauffages électriques. Prochainement, nous leur livrerons une dizaine de boilers pour qu'ils aient de l'eau chaude.

Nous nous dirigeons donc vers une occupation précaire des dix flats puisque les travaux de rénovation du bâtiment ne sont pas prévus dans l'immédiat.

Pour le volet accompagnement, nous sommes en contact avec la Fédération bruxelloise unie pour le logement (FéBUL), et, pour les questions de régularisation, avec le CIRé (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers) et d'autres associations militantes d'aide aux migrants.

Par ailleurs, depuis 2018, la Plate-forme citoyenne d'aide aux réfugiés a une convention avec la Régie pour l'occupation précaire du 164, rue Théodore Verhaegen, bâtiment également en attente de rénovation.

Je reviendrai vers vous pour la suite de ce projet d'occupation mais je tiens à rappeler que la crise des migrants relève de la responsabilité du gouvernement fédéral et de Fedasil, supposés offrir un accueil digne aux victimes de guerre quelles qu'elles soient. L'ouverture de places d'accueil repose de plus en plus sur les épaules des communes. Cet hiver, des mineurs non accompagnés ainsi que des familles avec enfants n'ont pas trouvé de

places dans le système d'hébergement belge, réservé aux demandeurs d'asile, et ont été contraints de dormir dans la rue.

À Saint-Gilles, avec le CPAS, les associations citoyennes et les familles d'accueil très actives dans la prise en charge de la crise des migrants, nous continuons à nous impliquer car nous nous sommes engagés à être une commune hospitalière, c'est-à-dire une commune qui s'engage, à son échelle, à poursuivre une politique migratoire basée sur l'hospitalité, le respect des droits humains et les valeurs de solidarité. J'avais envie de vous le dire pour que vous en soyez fiers.

**Mme Carine Graceffa, conseillère communale – LB** : Merci pour vos réponses qui nous permettent de voir plus clair sur l'attitude de la commune vis-à-vis des occupations précaires et des squats.

\*

\* \*

**Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant la végétalisation des rues communales, en particulier de la rue d'Espagne.**

**M. Marc Naether, conseiller communal, Groupe MR** : Je sais que vous avez déjà eu l'occasion de discuter de cette question avec les habitants mais j'ai voulu la poser aujourd'hui en séance car j'estime du devoir d'un conseiller communal de porter à l'attention du public les préoccupations dont nous font part certains citoyens.

Des habitants de la rue d'Espagne ont récemment lancé une pétition pour verduriser leur rue et, en particulier, y planter des arbres.

Quelle est l'ambition du Collège en matière de végétalisation et de plantation d'arbres dans la commune ?

Comment sont choisies les rues où installer des arbres ?

Les fonds budgétaires disponibles pour le Plan « climat » peuvent-ils être utilisés à cette fin ?

Pourquoi le Collège considère-t-il que planter des arbres rue d'Espagne n'est pas possible ?

De quelle manière le Plan « climat » et les objectifs de verdurisation de la commune peuvent-ils concrètement être mis en œuvre dans la rue d'Espagne ?

**Mme Catherine Morenville – échevine des Espaces publics – Ecolo-Groen** : Nous avons en effet reçu la pétition des habitants de la rue d'Espagne, à laquelle j'ai répondu.

Pour la végétalisation des rues, nous privilégions les quartiers densément peuplés où il y a peu d'îlots verts ou arborés, soit essentiellement le bas de la commune. Beaucoup d'opérations de végétalisation se font aussi à l'occasion des contrats de quartier. Place Marie Janson, par exemple, des arbres seront plantés et le parc urbain étendu. Le contrat de quartier Midi comprend également un programme important de végétalisation.

Le service des Espaces verts et la cellule de végétalisation urbaine contribuent aussi à verduriser l'espace public. Les Saintgilliculteurs interviennent sur la base de projets citoyens ou à la demande de particuliers pour installer des plantes grimpantes devant les façades et fleurir des pieds d'arbre.

Le département des Espaces verts a, notamment, déminéralisé et végétalisé la place « des deux bancs », devant la Vieille Chéchette. Nous y avons planté des arbres et des fruitiers. D'autres espaces ont été verdurisés : la rue de Bosnie, en collaboration avec l'asbl « Less béton », ou les abords de l'école Ulenspiegel, dans le cadre d'un projet porté par Less béton, Heroes for Zero et la Cité des Jeunes, ou encore la rue du Métal. Bref, beaucoup de rues et d'espaces ont été déminéralisés/végétalisés.

Nous avons aussi une politique de plantations d'arbres. Il y a un peu plus de 1.000 arbres dans la commune, en comptant le Barca et le cimetière, situé à Uccle. Chaque année, nous plantons entre 45 et 50 arbres. Nous avons prévu dans le Plan « climat » la plantation de 200 arbres sur la législature mais nous dépasserons largement ce quota. Nous remplaçons les arbres qui meurent mais en plantons aussi de nouveaux.

En outre, à chaque réaménagement de voirie, nous essayons de planter des arbres afin, entre autres, de sécuriser les rues cyclables. Lors de l'élaboration de l'itinéraire cyclable, nous avons créé à l'entrée des rues cyclables des zones sécurisées, avec des grandes fosses à arbres et des arbres. Nous avons profité d'une subvention de la Fondation Roi Baudouin pour le faire. L'arbre en soi ne coûte pas très cher mais creuser les fosses est assez onéreux. Nous devons confier ce travail à des entreprises extérieures.

En ce qui concerne la rue d'Espagne, vous laissez sous-entendre que nous avons répondu aux habitants qu'y planter des arbres n'était pas possible. Ce n'est pas exact. Nous leur avons dit que, comme à chaque fois, nous devons vérifier la carte des impétrants. Comme nous ne pouvons creuser en deçà de 3m, il arrive que la position des impétrants nous empêche de le faire. A priori, il n'y a pas, sauf surprise, de problème de ce type à la rue d'Espagne. Cependant, ce n'est pas une rue prioritaire car elle n'est pas située dans un quartier densément peuplé. C'est un des quartiers qui compte le plus d'espaces verts en intérieur d'îlot. Toutefois, cela ne signifie pas qu'elle ne peut pas être végétalisée. Les citoyens peuvent toujours faire appel à la cellule de végétalisation urbaine pour verdir les façades. En outre, il existe aussi les appels à projets. L'appel à projets éco-citoyen du

département du Développement durable permet de végétaliser les rues. La verdurisation de la rue de Lisbonne a été réalisée dans ce cadre. Il existe également des appels à projets régionaux, comme « Inspirons le quartier » auxquels les habitants peuvent répondre.

Les riverains de la rue d'Espagne peuvent encore, dans le cadre du Plan « climat », déposer un projet relatif à la plantation des arbres fruitiers.

Il n'y a pas de budget Plan « climat » proprement dit. Les actions développées par les différents services contribuent au Plan « climat » mais il n'y a pas de budget spécifique. Chaque département peut d'ailleurs rentrer des projets « climat » auprès de Bruxelles Environnement. Par contre, il y a un budget pour la rémunération de l'agent chargé de coordonner toutes les initiatives communales..

**M. Marc Naether, conseiller communal, Groupe MR :** Merci pour la réponse complète. J'ai formulé ma question sur la base des informations qui m'ont été données par les habitants. Il n'y avait aucun sous-entendu.

\*

\* \*

**Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « le manque d'aide pour les commerçants face à l'explosion des coûts de l'énergie »**

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB\*PVDA :** L'explosion des prix de l'énergie nous frappe durement de même que les petits commerçants : boulangers, coiffeuses, restauratrices, épiciers... Ils et elles ne peuvent pas couper leurs fours, frigos ou chauffage. Ils et elles reçoivent des factures de plusieurs milliers d'euros, voient les prix de leurs fournitures augmenter, tandis que la clientèle se fait plus rare, à cause de la diminution du pouvoir d'achat.

Cette crise pourrait bien être la crise de trop pour de nombreux commerces saint-gillois, en particulier pour ceux qui, malgré toutes les politiques menées ces dernières années visant à augmenter le « standing » de la commune, avaient résisté et étaient restés accessibles et bon marché. Un témoignage résume la situation : « *Engie et Total font exploser nos factures. On ne veut pas et on ne peut pas reporter ça sur nos clients. Si on veut garder des magasins à Saint-Gilles, il faut des mesures d'aide, et vite !* » Le bourgmestre et les échevins ne peuvent rester immobiles. Blocage des loyers commerciaux, suspension de taxes, aides... De nombreuses mesures sont possibles et d'autres communes sont déjà passées à l'action.

Pourquoi pas Saint-Gilles ? Prévoyez-vous d'accorder des primes, d'ouvrir un guichet d'aide sociale, de suspendre ou bloquer les loyers de la Régie ou encore de prendre des mesures d'exonérations fiscales ou autres ?



Combien y a-t-il eu de fermetures de commerces dans la commune ces derniers mois ? Quels sont vos retours du terrain ? Quelles rencontres avez-vous eues ? Quand et par quel canal ?

**M. Francesco Iammarino, échevin du Développement économique – Ecolo-Groen** : Comme vous, nous sommes préoccupés par la situation des commerçants saint-gillois qui connaissent depuis plusieurs années des moments très difficiles : hier, la crise sanitaire ; aujourd'hui, celle de l'énergie. Les commerçants sont des acteurs-clés pour le dynamisme et la convivialité et, comme lors de la pandémie, nous serons à leurs côtés pour tenter de les soutenir.

Cependant, il n'est pas exact de dire que d'autres communes sont déjà passées à l'action. Aujourd'hui, en Région bruxelloise, la commune d'Etterbeek est la seule à avoir lancé une prime « énergie » d'un montant de 400 euros pour aider ses commerçants. Les sites de la plupart des autres communes ne les renvoient d'ailleurs à aucune information utile, alors que, lors de la crise sanitaire, il est apparu que nombre de commerçants et indépendants ignoraient les aides fédérales et régionales – parfois très importantes – prises en leur faveur, les privant ainsi de ressources cruciales pour affronter les crises.

C'est pourquoi, nous avons voulu en priorité mettre l'accent sur l'information. Tous les dispositifs susceptibles de leur venir en aide figurent sur notre site et sont repris dans la newsletter, envoyée régulièrement à tous les commerçants.

Nous avons aussi rassemblé ces informations dans une brochure spécifique, que nous diffuserons largement dans les jours qui viennent. Outre les aides fédérales, comme le droit passerelle, ou régionales, comme la prime compensatoire directe qui prendra en charge, à partir de février, 30 % de l'augmentation des prix, elle présente les différentes primes à la rénovation, des conseils pour réduire sa consommation énergétique, les dispositifs de soutien en cas de difficultés de paiement mais aussi de détresse psychologique. À titre d'action symbolique, nous avons également offert des plaids aux établissements horeca équipés d'une terrasse, qui étaient intéressés.

Avec le Guichet d'économie locale et Village Partenaire, nous sommes en train de réfléchir aux autres types d'actions possibles. Village Partenaire dispose désormais d'un programme d'accompagnement post-crétion d'entreprise. En 2022, il a encadré 123 commerçants, y compris sur la problématique énergétique. Même si sa mission ne s'arrête pas aux frontières de notre territoire, Village Partenaire touche largement les indépendants saint-gillois vu sa situation géographique.

Compte tenu de la situation financière de la commune, il est très difficile d'octroyer des primes comme ce fut le cas lors de la crise sanitaire. Nous faisons face aussi à l'augmentation des coûts de l'énergie, à l'inflation et à l'augmentation des coûts salariaux. De

plus, il ne s'agit pas de la même crise et il est beaucoup plus difficile aujourd'hui de faire des mesures ciblées. Nous savons que certaines activités sont plus à risques, comme les boulangers et les bouchers. Cependant, même parmi eux, les situations sont très disparates. Certains ont des contrats fixes ; d'autres, des contrats variables et les uns et les autres travaillent parfois dans des bâtiments très mal isolés. Le même problème se pose pour les exonérations fiscales.

Je rappelle que, les commerçants, comme tout citoyen, ont accès aux services du CPAS et, en particulier, au guichet « énergie ». En tant que personne morale, les centres d'entreprises en difficultés sont là pour les soutenir.

À notre connaissance, il y a eu 87 fermetures de commerces en 2022 pour 136 ouvertures. Donc, pour l'instant, le bilan est positif, y compris dans l'Horeca, l'un des secteurs qui souffrent le plus de la crise, où il y a eu 30 fermetures pour 68 ouvertures. La plupart des fermetures concernent des sandwicheries et des snacks, ce qui nous laisse penser que c'est davantage le résultat du télétravail que de la crise de l'énergie. Néanmoins, ces chiffres ne reflètent pas vraiment la réalité car, entre le moment où une entreprise est en difficulté et la déclaration de faillite, il s'écoule souvent plusieurs mois.

Enfin, parmi les autres secteurs en difficulté, il y a aussi les salons de coiffure, les instituts de beauté, les épiceries bio et vrac.

On se focalise surtout sur la crise de l'énergie mais, en fait, la crise est multiple. En plus de l'augmentation des prix de l'énergie, il y a celle des coûts des matières premières et des salaires, sans parler des difficultés de recrutement rencontrées par certains secteurs.

À côté des aides directes, nous devons réfléchir à un modèle économique plus résilient face aux énergies fossiles et à l'augmentation des matières premières. Bref, nous devons chercher à avoir une économie plus forte et plus locale.

**Mme Catherine François, échevine de la Régie foncière – LB** : La Régie a une politique d'aide au développement économique puisqu'elle loue 22 rez-de-chaussée commerciaux –principalement autour du Parvis – à des prix très inférieurs à ceux du marché. Durant la crise sanitaire, leur loyer a été suspendu durant trois mois. Aujourd'hui, nous proposons des plans d'accompagnement aux commerçants qui éprouvent des difficultés à honorer leur loyer.

Pour l'instant, nous avons choisi de bloquer les loyers des locataires plutôt que ceux des commerçants, dans la mesure où ceux-ci bénéficient déjà de loyers avantageux.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB\*PVDA** : Je note que la commune s'est efforcée de compiler et diffuser largement l'information sur les dispositifs existants. C'est positif.

Nous attendons maintenant les résultats des réflexions en cours sur les éventuelles actions à mettre en place.

Je sais que fondamentalement la problématique ne relève pas de la responsabilité de la commune mais j'invite le gouvernement fédéral, où siègent vos deux formations politiques, à bloquer les prix.

\*

\* \*

**Question orale de M. Laurent Scheid, conseiller communal, concernant « la lutte contre les incivilités et les nuisances par les sanctions administratives »**

**M. Laurent Scheid, conseiller communal – Groupe Ecolo-Groen :** Dans le cadre de la lutte contre un certain nombre d'incivilités et de nuisances, les communes ont la possibilité, par l'intermédiaire d'agents sanctionneurs, de prononcer des sanctions administratives communales (SAC). Les incivilités dont il est question sont fréquentes sur notre territoire. Citons, pour ne donner qu'un exemple, les dépôts clandestins. Il est par ailleurs indéniable que ces incivilités ou nuisances se manifestent principalement en soirée ou début de nuit.

Combien d'agents sanctionneurs compte la commune de Saint-Gilles ?

Quels sont leurs horaires de travail ? Sont-ils actifs en soirée/début de nuit et, dans l'affirmative, avec quelle fréquence ?

Le cas échéant, est-il prévu d'engager de nouveaux agents ou de modifier leurs horaires afin d'assurer une présence plus importante aux heures où l'on constate le plus de nuisances ?

**M. Jean Spinette, bourgmestre :** Deux agents sont attachés à la fonctionnaire responsable des amendes administratives, qui sont aidés pour le suivi des nombreuses SAC dispensées par les forces de l'ordre par d'autres collaborateurs. Nos chiffres relatifs aux SAC sont grandement influencés par le travail effectué par la police, ainsi que par celui des agents du service de la propreté publique.

Je vous renvoie par ailleurs à la réponse de Mme Nekhoul, échevine de la propreté, à la question, posée plutôt, par Mme Lester et Mme Rodriguez sur les tags et les salissures.

Les agents travaillent de 7 h 30 à 18 h mais effectuent en soirée et les week-ends des opérations ciblées, parfois en collaboration avec la police – deux fois par mois en moyenne. Ces interventions concernent tantôt la propreté publique, tantôt d'autres problématiques.

Après la crise sanitaire, les agents sanctionneurs, qui se sentaient parfois seuls pour effectuer leurs missions à l'extérieur, ont été intégrés au sein du service des taxes. D'ici quelques mois, nous évaluerons cette synergie entre les deux services pour examiner comment la reconnaissance des uns et des autres dans cette même fonction pourrait étendre cette mission et cette politique de sanctions administratives.

Alors que certains comportements relèveraient plutôt, au regard du règlement général de police, de sanctions pénales, nous privilégions le recours aux SAC. J'ai eu l'occasion de discuter récemment de cette question à propos des sanctions administratives que vont recevoir les jeunes qui ont pris des ambulanciers pour cibles le soir du réveillon 2022, afin de voir dans quelle mesure, nous pouvons travailler aussi sur des sanctions alternatives, sachant que la sanction financière touche parfois des personnes en situation de précarité. C'est cette approche réparatrice que la fonctionnaire responsable tend à développer afin de sensibiliser les personnes aux dommages qu'elles causent à leurs voisins. Cependant, ce n'est pas toujours simple de trouver les partenaires nécessaires pour cela.

**M. Laurent Scheid, conseiller communal – Groupe Ecolo-Groen** : J'entends que les forces de l'ordre interviennent la nuit et que des agents communaux sont de temps en temps mobilisés en soirée et les week-ends. Je comprends que ce n'est pas facile de demander aux agents de travailler en soirée, d'autant qu'ils ne sont que deux. La faiblesse des effectifs est peut-être aussi un souci. Mais, pour un certain nombre de nuisances, opérer des contrôles exceptionnels après 18 h, c'est clairement insuffisant. Selon les informations que m'a communiquées la cheffe de cabinet de la bourgmestre, à Forest, les agents sont actifs jusqu'à minuit.

La situation est préoccupante mais je comprends bien le problème auquel vous devez faire face.